



Paiement eau froide hors charges

Par **EMartin67**, le **09/03/2020** à **23:04**

Bonjour, je suis locataire depuis juin 2018. C'est une maison partagée, le propriétaire habite au-dessus de chez nous. Nous avons un loyer fixe, avec des charges de 20€/mois uniquement pour le ramassage des ordures (précisé dans le contrat).

Aujourd'hui, mon propriétaire me réclame de régler la consommation d'eau froide pour la maison. Il a prit le montant et l'a divisé par 2. Sur la période de juillet 2019 à février 2020. Sachant que c'est un seul compteur pour la maison, donc aucune preuve de notre consommation exacte.

Je voulais savoir s'il a le droit de nous faire payer cette consommation, sachant que ce n'est pas mentionné dans le contrat. Aucune charges ne sont mentionnés à part celle du ramassage des ordures. En plus de ça, la facture est à son nom. Il nous à jamais réclamé de payer auparavant, peut t'il le faire maintenant ?

Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **10/03/2020** à **07:38**

Bonjour,

Le bailleur a le droit de vous faire payer des charges d'eau, c'est légal, mais il aurait du vous fournir, à la signature du bail, la clé de répartition entre les 2 logements. Cette répartition devant être juste, on ne divise pas en 2 la consommation totale avec un 5 pièces et un studio

(par exemple).

De plus, puisque vous versez des provisions pour charges chaque mois, les charges d'eau devraient être prises en compte.